



CODIR
(Comité de direction)
de l' AISGE

RAPPORT DE GESTION
ANNÉE 2018

Délégués du CODIR : M. Yves RAVENEL et M. Paul MÉNARD

Rédaction et mise en page : Mme Dominique ALTHAUS, secrétaire générale

TABLE DES MATIERES

1. Administration générale.....	5
1.1. Introduction	5
1.2. Codir (Comité de direction) – Législature 2016-2021	5
Membres du Codir	5
Répartition des dicastères.....	6
Séances du Codir	6
1.3. Conseil Intercommunal	7
Membres au 31 décembre 2018 par commune.....	7
Membres du bureau au 31 décembre 2018	8
Membres de la commission Gestion/Finances au 31 décembre 2018	8
Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » au 31 décembre 2018	8
Séances du Conseil intercommunal	8
Préavis 2018	8
1.4. Personnel AISGE	10
Secrétaire générale	11
Assistante administrative	13
Boursière	13
1.5. Informatique/bureautique	14
1.6. Archives	14
1.7. Site Internet	15
1.8. Le mot de la responsable du dicastère Administration.....	15
2. Finances.....	17
2.1. Informations générales	17
Plan comptable	17
Répartition des frais d'exploitation.....	17
Exercice comptable	18
Présentation des comptes	18
2.2. Le mot du responsable du dicastère Finances - comptes	19
3. Bâtiments AISGE.....	20
Entretien	20
Intendant-concierge.....	20
3.1 Collège L'Oujon (<i>compte 3500</i>)	20

Travaux 2018.....	21
3.2. Collège Le Cordex (<i>Compte 3502</i>)	22
Travaux 2018.....	22
3.3. Collège Le Montant (<i>compte 3503</i>).....	22
Travaux 2018.....	23
3.4. Salle Communale Le Gossan	23
3.5. Mobilier scolaire.....	23
3.6. Le mot du responsable du dicastère Bâtiments et Terrains.....	24
4. Formation – Jeunesse	25
4.1. Conseil d'établissement	25
Répartition	25
Séances du Conseil d'établissement	25
Membres au 31 décembre 2018 par quart	25
Membres du bureau au 31 décembre 2018	26
4.2. Le Mot de La Présidente du Conseil d'établissement	26
4.3. Enseignement Primaire P1/Genolier-Givrins-Trélex	28
4.4. Enseignement Primaire P2/Arzier-Le Muids–Saint-Cergue.....	28
Répartition des élèves primaires.....	28
4.5. Enseignement Secondaire	Erreur ! Signet non défini.
Répartition des élèves secondaires.....	29
4.6. Le mot du Directeur de l'établissement.....	29
5. Transports scolaires	31
5.1. Train NtScM – Accompagnateurs Péditrain	31
Péditrain P1.....	31
PÉDITRAIN p2-1.....	32
Péditrain P2-2.....	32
Péditrain P2-3.....	32
5.2. Le Mot de la Syndique d'Arzier-Le Muids – Péditrain P2-1	32
5.2. Bus Scolaire	33
5.3. Le mot de la responsable du dicastère Transports	33
6. Cantines Scolaires	34

6.1. Cantines Primaires P1/Trélex	34
Répartition des élèves par cantine à Trélex	35
6.2. Cantines Primaires P1/Givrins	35
Répartition des élèves par cantine à Givrins	35
6.3. Cantine Primaire P2/Saint-Cergue	35
Répartition des élèves de la cantine par école	36
6.4. Cantine Secondaire/Genolier	36
6.5. Le mot de la responsable du dicastère Cantines.....	36
7. Accueil de la Petite Enfance	37
Accueil de jour et cantines scolaires	37
Heures d'accueil	37
Le personnel	38
Le financement	38
Cantines avec l'UAPE en 2019	39
Repas servis en cantines en 2018	39
7.1. Le mot de la responsable du dicastère Accueil de jour	39
8. Secrétariat Général – Conclusion	40
8.1. Le mot de la Secrétaire générale.....	40
8.2. Conclusion	42

Informations complémentaires sur l'AISGE : http://www.aisge.ch/net/net_aisge.asp?NoOFS=8107&NumStr=04

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,¹

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE², ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil Intercommunal³, le CODIR soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion durant l'année 2018. Les comptes de l'association font l'objet du préavis 01/2019.

Le rapport de gestion permet aux membres du Conseil Intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association Intercommunale de Genolier et environs, il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

L'AISGE remercie chacun des acteurs de la vie scolaire ou de l'accueil de jour pour son engagement et tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'association.

Florence SAGE, *Présidente du CODIR
et Syndique de Genolier*



Figure 1 : image tirée de <https://www.google.ch/search=secrétaire-dessins>

¹ Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les fonctions citées concernent autant les femmes que les hommes.

² Statuts AISGE http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_statuts_2009.pdf

³ Règlement du CI [http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016\(1\).pdf](http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016(1).pdf)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. INTRODUCTION

Le Codir a le plaisir de vous soumettre son rapport de gestion complet et détaillé pour l'année 2018. La législature 2016-2021 est à son rythme de croisière et chacun a trouvé sa place dans l'association. Les membres du Codir exercent une partie de leur mandat politique à l'AISGE, pour ce faire ils sont secondés sur le terrain par la secrétaire générale. Elle est chargée de faire appliquer leurs décisions dans les différents secteurs d'activités. En 2018, aucun changement n'est à signaler parmi les membres du Codir, répartis par dicastère selon la liste détaillée ci-dessous. Pour la bonne compréhension des noms des membres du Codir, nous vous informons que deux membres ont repris leur nom de baptême, à savoir, Mme SAGE (*ex Rattaz*) et Mme ZELLWEGER (*ex Jaunin*).

1.2. CODIR (COMITÉ DE DIRECTION) – LÉGISLATURE 2016-2021

MEMBRES DU CODIR

Arzier - Le Muids



Madame
Louise SCHWEIZER
Syndique

Monsieur
Nicolas RAY
Municipal des écoles

Genolier



Madame
Florence SAGE
Syndique

Monsieur
Gérald GIRARDET
Municipal des bâtiments

Givrins



Madame
Regula ZELLWEGER
Municipale des écoles

Monsieur
Scott ADAMS
*Municipal des affaires
sociales*

Saint-Cergue



Madame
Françoise SAMUEL
Municipale des écoles

Monsieur
Paul MENARD
*Municipal des
finances*



Madame
Odile ROCHAT
Municipale des écoles

Monsieur
Yves RAVENEL
Syndic

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Dicastères	Responsables	Membres
Administration générale	Mme Florence SAGE <i>Présidente du CODIR</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente du CODIR</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable « budget »</i>	M. Yves RAVENEL <i>Responsable « Comptes »</i>
Bâtiments & terrains	M. Scott ADAMS <i>Responsable du dicastère</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Membre</i>
Conseil d'établissement	Mme Odile ROCHAT <i>Présidente</i>	Mme Florence SAGE <i>Membre</i> M. Nicolas RAY <i>Membre</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i> Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i>
Transports scolaires	Mme Odile ROCHAT <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Responsable Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable Saint-Cergue</i>
Cantines scolaires	Mme Regula ZELLWEGER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i>
Accueil de la petite enfance	Mme Odile ROCHAT <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i> Mme Florence SAGE <i>Membre</i> M. Nicolas RAY <i>Membre</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i>

SÉANCES DU CODIR

Les séances du Codir ont lieu chaque mois, généralement le mercredi soir à 18h30. Les séances et les discussions du Codir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux, et sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)⁴.

En 2018, douze séances ont eu lieu. Les dossiers traités lors des séances du Codir régissent les dicastères ci-dessus.

Le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer aux séances du Codir afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire et pouvoir traiter toutes les décisions, questions d'organisations ou problèmes dans un délai le plus court possible, cela pour le bien des élèves, des enseignants et des collaborateurs de l'AISGE.

⁴ Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>

A chaque séance, un procès-verbal est scrupuleusement rédigé par l'assistante administrative ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

1.3. CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- a) Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné.

(Statuts AISGE art. 7)

MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR COMMUNE

Arzier-le-Muids

BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
DUGON Christian	municipal
KRIHA Thomas	conseiller communal
RUFFET Natacha	conseillère communale
HUBSCHER Patrick	municipal suppléant

Genolier

BADAN Luc	conseiller communal
BÉDAT Myriam	conseillère communale
CUENOUD Cécile	conseillère communale
DARMON André	municipal
RICHARD Georges	municipal suppléant

Givrins

BALLY Anne-Lise	municipale
BECHTEL Yann	conseiller communal
BREITENMOSER Stève	conseiller communal
PRADERVAND Hugo	conseiller communal
BLUMENSTEIN Alain	municipal suppléant

Saint-Cergue

DELUZ Catherine	conseillère communale
HAUTIER Marie-José	conseillère communale
MATHEZ Laurent	municipal
TRIVAUDEY Gilles	conseiller communal
GRABER Pierre	municipal suppléant

Trélex

AUDÉTAT Patricia	conseillère communale
HELLER-BERGER Céline	conseillère communale
MARZER Cédric	municipal
VAUTIER François	conseiller communal
VOGEL Evelyne	municipale suppléante

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. (*Statuts AISGE art. 6*)

MEMBRES DU BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2018

VAUTIER François	Président	Trélex
DUGON Christian	vice-président	Arzier-Le Muids
HAUTIER Marie-José	scrutatrice	Saint-Cergue
HELLER-BERGER Céline	scrutatrice	Trélex
BREITENMOSER Stève	scrutateur suppléant	Givrins
AUDETAT Patricia	scrutatrice suppléante	Trélex
ZEENDER Valérie	secrétaire non membre du Conseil intercommunal	

Le Conseil intercommunal élit chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin) une Commission de gestion et des finances formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (*Statuts AISGE art. 23*)

MEMBRES DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES AU 31 DÉCEMBRE 2018

AUDETAT Patricia	rapportrice	Trélex
BADAN Luc	membre	Genolier
KRIHA Thomas	membre	Arzier-Le Muids
MATHEZ Laurent	membre	Saint-Cergue
PRADERVAND Hugo	membre	Givrins

MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC « BÂTIMENTS & TERRAINS » AU 31 DÉCEMBRE 2018

BEDAT Myriam	membre	Genolier
BREITEMOSER Stève	membre	Givrins
DUGON Christian	membre	Arzier-Le Muids
HAUTIER Marie-José	membre	Saint-Cergue
MARZER Cédric	rappporteur	Trélex

SÉANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Les membres du Conseil intercommunal ont siégé à trois reprises durant l'année 2018 :

1. 28 mars 2018 à Arzier-Le Muids
2. 20 juin 2018 à Givrins
3. 26 septembre 2018 à Genolier

PRÉAVIS 2018

Cinq préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal en 2018, dont une demande de modifications des statuts afin d'y insérer le montant du plafond d'endettement, conformément à l'art.115 al.13 de la LC (*Loi sur les communes*)⁵, ainsi que les préavis d'intention d'achat de deux futurs bâtiments scolaires :

⁵ Loi sur les communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.11?key=1545231752941&id=3f4231f9-d36c-4911-9d48-e38c0f18ad3c>

01/2018	relatif aux comptes 2017
02/2018	relatif à l'intention d'achat de l'école de St-Cergue
03/2018	relatif à des modifications des statuts AISGE
04/2018	relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire de Le Muids
05/2018	relatif au budget 2018

Tous les préavis ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal. Conformément à l'art. 126 al. 2 de la LC, le préavis 03/2018, concernant les modifications des statuts, a fait l'objet de préavis communaux et qui ont été soumis à l'approbation de chacun des conseils communaux des cinq communes membres. Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité des cinq communes. Les statuts ainsi modifiés sont envoyés au Conseil d'Etat vaudois pour approbation finale.



Figure 2 : image tirée de <https://www.google.ch/search?q=dossiers+dessins>

1.4. PERSONNEL AISGE

Le nombre de collaborateurs est stable, mais durant l'année 2018, il y a eu quelques départs et de nouvelles arrivées. Voici la liste des personnes qui ont travaillé pour l'AISGE :

Secrétaire générale	Mme Dominique ALTHAUS <i>temps de travail augmenté au 01.01.2018</i>	90%
Assistants administratives	Mme Ludivine PRADERVAND <i>en congé maternité dès le 31.10.2018</i> Mme Laetitia GONIN, <i>en remplacement de la secrétaire adjointe dès le 26.11.2018 (CDD nov. 2018 à août 2019)</i>	60%
Boursière	Mme Chantal RUFFIEUX <i>temps de travail augmenté au 01.01.2018</i>	70%
Intendant-concierge	M. David SCHMID	80%
Surveillantes Cantine Genolier	Mme Claudine DISLER Mme Christine GAFNER <i>sauf jeudi midi</i> Mme Fatima RECH <i>seulement jeudi midi</i> Mme Francine MONNEY	23% 17% 6% 23%
Surveillantes Cantine Givrins 1P-2P	Mme Manon DELÉDEVANT <i>responsable de site dès le 27.08.2018</i> Mme Valérie WALTHER <i>responsable de site jusqu'au 06.07.2018 puis partie en formation professionnelle</i> Mme Sonja MORAND <i>3P-4P jusqu'au 06.07 puis 1P-2P dès le 27.08.2018 ; a quitté l'AISGE au 31.12.2018 pour cause de déménagement.</i>	30% 30% 30%
Surveillantes Cantine Givrins 3P-4P	Mme Luciene HALTER <i>responsable de site</i> Mme Aïda DE SOUSA <i>engagée dès le 27.08.2018</i>	30% 30%
Surveillantes Cantine Trélex 1P-2P	Mme Aurélie BALMER <i>éducatrice engagée par l'Accueil de jour dès le 27.08.2018</i> Mme Marta DEDIEU GADEA <i>jusqu'au 06.07.2018</i>	30%
Surveillantes Cantine Trélex 3P-4P	Mme Chantal ANNEN Mme Christiane PIERSON	30% 30%
Surveillantes Cantine Trélex 5P-6P	Mme Giuseppina BILARDO <i>responsable administrative et de site</i> Mme Elisabeth GARDEL <i>jusqu'au 06.07.2018</i> Mme Mariela LAVANCHY <i>1P-2P jusqu'au 06.07 puis 5P-6P dès le 27.08.2018</i> Mme Elsbeth TONNEAU	60% 30% 30% 30%
Surveillantes Cantine St-Cergue	Mme Cristina CAPILUPPI <i>jusqu'au 06.07.2018 puis engagée à l'Accueil de jour</i> Melle Naomi CARCO <i>jusqu'au 06.07.2018 puis partie en formation professionnelle</i> Mme Nathalie CARCO <i>responsable administrative et de site</i> Mme Romina FLACE <i>engagée dès le 27.08.2018</i> Mme Sandra MOIA Mme Silvia SYLVESTRE	30% 30% 45% 30% 30% 30%
Accompagnants Péditrain	M. Claude ALBY <i>responsable administratif et accompagnateur</i>	auxiliaire auxiliaire

Sus-Châtel-Genolier- Givrins-Trélex	Mme Yveline ALBY <i>jusqu'au 28.09.2018</i> Mme Anne-Lise BARIATTI <i>dès le 26.02.2018</i> Mme Christiane PIERSON Mme Elsbeth TONNEAU	auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain Le Muids-Arzier	Mme Valeria ANTINORO <i>jusqu'au 31.03.2018</i> Mme Stéphanie CHAMBEROD <i>dès le 04.09.2018</i> Mme Marcella ESSELBORN Melle Morgane OTT M. Pascal PETROVIC <i>dès le 02.04.2018</i> Mme Valérie ZEENDER	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnantes Péditrain St-Cergue-La Chèvrerie-Arzier	Mme Françoise CORNAZ Mme Marianne DEMIERRE M. Pascal PETROVIC <i>dès le 26.02.2018</i> Mme Christiane PIERSON	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnantes Péditrain La Cure-St-Cergue	Mme Ophélie BOCHON <i>dès le 27.08.2018</i> Mme Caroline THOMSON	auxiliaire auxiliaire

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Ce poste-clé centralise et pérennise le bon fonctionnement de l'ensemble des dicastères de l'AISGE ; ce mode organisationnel est apprécié de tous car il décharge les membres du Codir qui peuvent pleinement exercer leur fonction politique.

Afin de permettre la compréhension de l'importance de ce poste-clé, les missions et responsabilités de la secrétaire générale, demandées par les membres du Codir, sont énumérées ci-après :

MISSIONS

- Responsable de la gestion de l'administration
- Responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des transports, des cantines scolaires et des bâtiments de l'AISGE (*3 collèges à Genolier et 1 bâtiment de l'enfance à Trélex*)
- Assure les synergies entre l'AISGE et la direction de l'Etablissement Primaire et secondaire de Genolier (*EPSGE*), par des séances hebdomadaires avec le Directeur ; de même avec l'Accueil de jour AISGE, par des séances périodiques avec l'administration de l'Accueil de jour-AISGE

RESPONSABILITÉS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Administration

- Organise et supervise les tâches administratives du secrétariat général et gère le site internet
- Prépare le budget en collaboration avec la boursière et la direction des écoles
- Contrôle et vise la totalité des factures
- Prépare le bouclage des comptes avec la boursière, est responsable des calculs des loyers des bâtiments de l'AISGE, de la répartition des coûts aux communes et rédige le rapport de gestion
- Contrôle la participation financière des communes, en lien avec les différents secteurs d'activités

- Responsable RH : organise les horaires et tâches du personnel, recherche le personnel et propose leur engagement, établit les contrats de travail, certificats de travail ; effectue les entretiens de fin d'année, organise les remplacements, assure le suivi du personnel
- Rédige les préavis pour le Codir
- Assure les relations avec les parents : informations, demandes, plaintes, et divers....

Séances

- Prépare l'OJ et prend part à toutes les séances du Codir (*12 en 2018*)
- Prend part au Conseil Intercommunal et aux séances des commissions (*8 en 2018*)
- Prend part au Conseil d'établissement (*3 en 2018*) avec voix consultative et aide au suivi des projets ; responsable de l'organisation de l'élection des parents (*élection en juin en 2018*)
- Prend part à toutes les séances des dicastères (*136 en 2018*)

Transports

- Etablit l'horaire du bus scolaire et organise les accompagnements des Péditrains sur 4 trajets (*La Cure-St-Cergue, St-Cergue-Arzier, Le Muids-Arzier, Sus-Châtel-Trélex*)
- Assure le suivi avec les différents prestataires (*bus et train*) et assure la gestion du matériel

Cantines scolaires

- Assure l'organisation des cantines scolaires, assure les contacts avec les fournisseurs et la gestion du matériel
- Gère, en collaboration avec les responsables de site, les listes de présence des enfants

Bâtiments

- Organise le planning des nettoyages des bâtiments AISGE
- Organise, planifie et suit l'entretien technique et les réparations des bâtiments avec le soutien de l'intendant-concierge à Genolier et du concierge à Trélex
- Assure les contacts avec les fournisseurs et la gestion du matériel, du mobilier, des déménagements, etc...

RELATION AVEC LE CODIR

- Dépend du Codir avec lequel elle travaille en étroite collaboration et dépend hiérarchiquement de la Présidente
- Fournit au Codir toutes les informations utiles à la bonne marche de l'association et aux prises de décisions politiques nécessaires
- Cherche en collaboration avec le Codir à trouver des solutions appropriées et fait toutes propositions utiles
- Exécute les décisions prises par le Codir et veille à leur bonne exécution.

Le travail de Mme Dominique ALTHAUS est dense et varié chaque jour avec une trentaine de collaborateurs répartis sur 5 communes, plus de 600 élèves dans les transports et pas moins de 450

élèves dans les cantines ; en 2018, 775 km ont été parcourus pour assurer cette tâche. Le taux de travail de 80% à l'engagement a été adapté au 1^{er} janvier 2018 à 90% au vu de la charge de travail.

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

L'assistante administrative est le bras droit de la secrétaire générale et est en charge de toute la documentation administrative des dicastères, de l'ensemble du personnel et de toutes les correspondances aux parents, fournisseurs, communes, écoles, etc... Chaque jour, elle gère la réception et les enregistrements GED de tous les courriers, postaux et par e-mails.

Son travail de secrétariat est très important et très exigeant ; afin d'assurer la gestion de tous ces documents administratifs, son taux de travail a été adapté de 50 à 60% dès le 1^{er} janvier 2018. Attendant un heureux événement, Mme Ludivine PRADERVAND a été mise en congé maladie dès le 31.10.2018, puis en congé maternité dès le 14.12.2018, date de la naissance de sa fille, 3^e enfant de la famille.

Afin de compléter l'équipe du secrétariat général durant ce long congé maternité, Mme Laetitia GONIN a été engagée en CDD (*contrat à durée déterminée*) pour cette fin d'année 2018 et jusqu'au retour de la titulaire en août 2019.

L'AISGE gère l'organisation des transports et des cantines pour plus de mille élèves des cinq communes. Ces deux dicastères nécessitent des courriers de début d'année scolaire à l'ensemble des élèves ; durant l'année, des informations importantes sont également envoyées sous forme de circulaires afin d'assurer l'information.

BOURSIÈRE

La boursière est responsable de la tenue de la comptabilité générale de l'association avec les nombreuses écritures comptables et les boucllements annuels, la gestion de la trésorerie, les facturations diverses, la gestion des contentieux, les paiements, les salaires et assurances sociales du personnel, la gestion des titres et emprunts. Elle est en relation avec l'assureur conseil de l'association, la Préfecture, l'office des poursuites, l'office des impôts à la source, ainsi que les boursiers des 5 communes lors de l'établissement du budget et le boucllement des comptes.

Durant sa première année au sein de l'AISGE, Mme RUFFIEUX a remis toute la comptabilité générale à jour, ainsi que la gestion des salaires aux normes. Sa maîtrise des nombreuses tâches qui lui ont été confiées a permis une lecture des comptes et une gestion des investissements plus aisées aux membres du CODIR en charge des finances. La charge de travail de la bourse a augmenté dans les mêmes proportions que celle du secrétariat, le taux de travail de la boursière a aussi été adapté au 01.01.2018 de 60 à 70%.

1.5. INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE

Le système de GED (Gestion Electronique de Documents) a été très apprécié durant cette année 2018, tant par le secrétariat général que par les membres du Codir. Ce système permet à chacun de consulter les documents de son dicastère et des séances depuis sa municipalité ou son domicile.

Les documents sont classés par l'assistante administrative dans le fichier GED, dès leur réception, ce qui a permis une diminution des documents à imprimer. Seuls les documents vraiment nécessaires pour un classement « papier » sont maintenant imprimés.

La secrétaire générale a été dotée d'un ordinateur portable et peut ainsi travailler de manière autonome lors des différentes séances dans les cinq communes ; plus aucun document n'est transporté hors du bureau. De plus, elle a ainsi vue sur l'ensemble des documents et peut renseigner à tous moments les membres du Codir, lors des séances décentralisées.

1.6. ARCHIVES

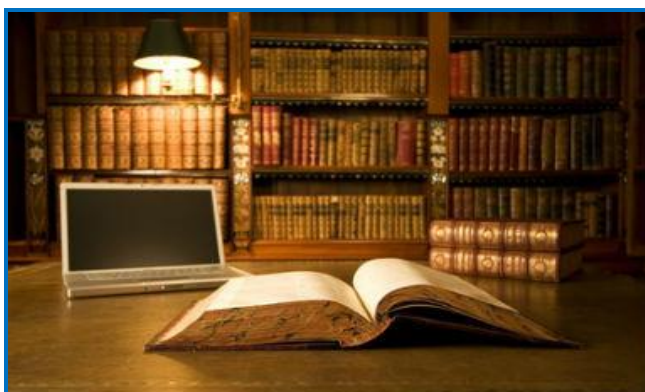


Figure 3 : image tirée de <https://www.google.com/search?q=archives+client>

Les archives « papier » sont conservées au secrétariat général ; elles sont gérées par la secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (*Loi sur l'archivage*)⁶ et son *règlement d'application*⁷.

Les associations, comme les communes, ont l'obligation de faire relier les documents tels que : procès-verbaux du Codir, du CI, ainsi que les comptes annuels.

Les archives électroniques de la GED sont conservées dans une banque de données « I-Cloud » gérée par notre fournisseur informatique, selon un cahier des charges précis. Le secrétariat n'est pas envahi par un imposant serveur, ce qui est très appréciable.

Lors de la visite préfectorale annuelle de 2018, Mme le Préfet a constaté et validé la bonne tenue des archives de l'association ; elle a pu consulter tous les documents demandés avec une facilité d'accès qu'elle a appréciée.

⁶ Loi sur l'archivage : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11?key=1550490642908&id=f09bdf70-5553-4116-b2df-82226faac73a>

⁷ Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11.1?key=1550490763625&id=6a67c756-74fa-4a85-8618-51d0f829c062>

1.7. SITE INTERNET

Le site est mis à jour chaque semaine par la secrétaire générale. Il renseigne les parents des enfants scolarisés, ou à venir, dans l'une des cinq communes de l'AISGE, permet de différencier les compétences de chaque organe responsable des différents secteurs de vie de l'élève (communes, association, école, canton de Vaud).

Le site donne également en temps réel tous les renseignements nécessaires à la journée de l'élève et est très apprécié des parents.

Le visuel a été modernisé en décembre et adapté à sa lecture sur téléphones portables et tablettes.

1.8. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ADMINISTRATION

Le Codir a tenu cette année 12 séances plénières afin de décider des réponses et des positions à donner aux diverses interpellations qui parviennent à l'AISGE. Ces séances permettent également de confronter les diverses attentes des communes qui composent l'association afin de maintenir le climat d'étroite collaboration qui les anime.

D'autres séances plus spécifiques et ne réunissant que les membres concernés ont également eu lieu, notamment :

- *Collège Le Bix à Le Muids dans le but d'étudier toutes les économies envisageables et ainsi de répondre à la motion déposée au Conseil Intercommunal (réponse acceptée et intention d'achat votée le 20.06.2018)*
- *Convention Etat de Vaud – Association Intercommunale, révision complète de toutes les tâches accomplies par l'ESPEGE pour le compte de l'association ou en partenariat. Cette révision, une fois achevée, nous permettra une renégociation du montant facturé par le canton.*
- *Sauf un éventuel recours, le litige qui nous opposait à deux anciens employés s'est réglé à notre satisfaction par une décision du Tribunal rejetant leur demande et nous accordant CHF 3'000.- de débours.*

Le secrétariat, en raison de la maternité de Mme Ludivine PRADERVAND et de son souhait de prendre à la suite un congé non payé, a dû être réorganisé. Pour ce faire, nous avons engagé une assistante administrative à 60%, Mme Laetitia GONIN, en CDD sur 9 mois de décembre 2018 à fin août 2019.

L'AISGE emploie actuellement 33 personnes réparties comme suit :

- *Administration : 4 personnes (dont 1 congé maternité)*
- *Bâtiments : 1 personne*
- *Peditrain : 13 personnes sur 4 lignes*
- *Cantines : 17 personnes dans 7 locaux*

2. FINANCES

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

PLAN COMPTABLE

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est le même que celui des communes ; il est identique à celui de 2017 :

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 5000 administration
- 5101 enseignement primaire P1 (*Genolier-Givrins-Trélex*)
- 5102 enseignement primaire P2 (*Arzier-Le Muids-Saint-Cergue*)
- 5200 enseignement secondaire (*Arzier-Le Muids-Genolier-Givrins-St-Cergue-Trélex*)
- 5300 enseignement spécialisé (*Arzier-Le Muids-Genolier-Givrins-St-Cergue-Trélex*)
- 5600 service médical et dentaire (*Arzier-Le Muids-Genolier-Givrins-St-Cergue-Trélex*)
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*Arzier-Le Muids-Genolier-Givrins-St-Cergue-Trélex*)
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Durant la révision complète de la comptabilité, la boursière, en collaboration avec la secrétaire générale, ont ouvert de nouveaux comptes afin de répondre à toutes les exigences du plan comptable et du *RCCom (Règlement sur la comptabilité des communes)*⁸ qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE, tous les frais d'exploitation, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées. La quote-part des communes est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes au 31 décembre de l'exercice concerné.

⁸ Règlement sur la comptabilité des communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>

EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (art. 31 statuts AISGE). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août. Ce budget adopté par le Conseil Intercommunal en septembre concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CODIR et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis 01/2019.

AISGE - Liste: Listes officielles 14.02.2019 Page : 2 / 18

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3500	Bâtiment L'Oujon - Genolier	868'727.84	19'383.35	803'796.93	803'796.93	937'614.16	937'614.16
3500.3011.06	Traitements - Concierges	33'872.10		33'700.00		31'718.50	
3500.3030.00	Cotisations - AVS, AC, AF	2'881.95		3'000.00		2'382.25	
3500.3040.00	Cotisations - LPP	2'032.55		1'600.00		1'339.35	
	<i>- Budget basé sur la prime 2017, réajustée au 31.12.2018 par l'assureur</i>						
3500.3050.00	Cotisations - LAA, APG	389.10		350.00		321.95	
3500.3061.00	Frais pour usage de véhicules privés	148.25		250.00		138.35	
3500.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces			1'000.00		936.60	
3500.3114.00	Achats de machines, de matériel d'exploitation	1425.25		8'000.00		1'839.35	
3500.3121.00	Achats et consommation d'eau	1'209.50		1'066.00		1'209.50	
3500.3123.00	Achats et consommation d'électricité	18'081.00		20'000.00		17'808.35	
3500.3124.00	Achats et consommation de combustibles	82'924.10		72'000.00		83'433.20	
	<i>- Charges identiques à celles de 2017, budget 2018 pas assez élevé.</i>						
3500.3133.00	Achats de produits et fournitures de nettoyage	2'574.20		2'000.00		2'033.45	
3500.3141.00	Entretien des bâtiments	39'263.71		59'000.00		22'940.75	
	<i>- Voir descriptif des travaux d'entretiens effectués dans le collège (voir rapport de gestion).</i>						
3500.3141.01	Entretien des bâtiments - Contrats	93'518.20		85'000.00		107'218.70	
	<i>- Montant des contrats légèrement inférieur à ceux de 2017, budget pas assez élevé.</i>						
3500.3145.01	Entretien extérieur du périmètre	953.15		500.00		20'000.00	
	<i>- Installation indispensable à l'entretien du préau.</i>						
3500.3156.00	Entretien équip. matériel spécialisés	20'070.20		10'000.00		20'267.05	
	<i>- Contrôle Effitec non budgété.</i>						
3500.3156.01	Entretien équip. matériel spécialisés - Contrats	11'543.10		23'000.00		10'791.90	
3500.3182.00	Frais de téléphone	477.25		300.00		1'475.00	
3500.3182.01	Frais alarmes	1'379.40		1'000.00		6'188.25	
	<i>- Nouveau raccordement ECA.</i>						
3500.3183.01	Commissions sur emprunts	386.65		500.00		550.12	
3500.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	5'846.45		5'200.00		6'857.05	
	<i>- Dépassement du budget dû au litige des anciens concierges.</i>						
3500.3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	11'771.35		16'000.00		15'613.85	
3500.3188.00	Participation à des charges d'hygiène - Ordures	5'255.85		2'600.00		2'615.30	
	<i>- Débaras exceptionnel dans les collèges.</i>						
3500.3189.01	Frais divers - Surveillance	2'058.80		1'820.00		2'064.55	

Figure 5 : page de comptes AISGE 2018 avec commentaires

2.2. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE FINANCES - COMPTES

Lors de l'élaboration du budget en août 2017, toutes les complications comptables n'avaient pas encore été décelées. Aujourd'hui, les corrections ont été apportées, sous le contrôle de la fiduciaire. Elles ont déjà été effectives pour les comptes 2017, le budget 2019 et le sont maintenant sur les comptes 2018.

Concernant les bâtiments AISGE, la totalité des intérêts et amortissements concernant L'Oujon ont été regroupés en un seul coût du bâtiment soit : le collège, l'appartement du concierge, le mur de grimpe, le terrain de sports (saut en longueur et jet de boulets) et le wi-fi.

De plus, il est à noter qu'avec les taux d'intérêts très bas, voir négatifs, les membres du Codir du dicastère « Finances » ont procédé à plusieurs renouvellements d'emprunts à des taux plus bas que précédemment, ce qui a permis des économies substantielles. D'autre part, des emprunts arrivés à terme ont été remboursés ; il n'y a plus à ce jour d'emprunts sur le collège Le Cordex.

J'ajoute qu'à la demande de la fiduciaire et afin de répondre aux exigences comptables en vigueur, les loyers scolaires primaires P1 et secondaires ont été intégrés dans la comptabilité. Cette demande n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget 2018, mais ont déjà été intégrés dans les comptes 2017.

Les membres du dicastère tiennent ici à remercier Mme Chantal RUFFIEUX pour l'excellente tenue de la comptabilité de notre association telle qu'exigée par l'Etat de Vaud ; ainsi que Mme Dominique ALTHAUS qui s'est chargée de la gestion des tableaux de calculs des coûts des bâtiments AISGE, ainsi que de l'ensemble des tableaux de répartition des coûts à la charge des 5 communes de notre association.

*Yves RAVENEL, membre du Codir en charge du dicastère « Finances » pour les comptes
et Syndic de Trélex*



Figure 6 : <https://www.google.ch/search?q=finances&source>

3. BÂTIMENTS AISGE

ENTRETIEN

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1^{er} janvier 2011 et le bâtiment de l'Enfance à Trélex depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les frais d'entretien des bâtiments AISGE figurent dans la comptabilité sous les comptes 3500 à 3502. Les bâtiments de Genolier sont entretenus et réparés, ainsi que les mobiliers et machines par notre intendant-concierge lorsqu'il s'agit de petites réparations, ou par des entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de réparations plus spécifiques. Afin d'assurer un entretien de qualité des bâtiments pour le maintien de bâtiments sains, un inventaire des travaux a été établi et avec l'aide de notre intendant-concierge, une maintenance par tournus a été mise en place et a effectivement débuté en 2018. Les travaux d'entretien et de maintenance effectués pour chacun des bâtiments sont décrits sous chaque rubrique correspondante.

Le compte 3503 concerne le collège « Le Montant » qui est loué à la commune de Genolier. Ce compte comprend uniquement les charges d'entretien en qualité de locataire.

INTENDANT-CONCIERGE

Depuis le 1^{er} mars 2017, M. David SCHMID, en qualité d'intendant-concierge est responsable de l'entretien des espaces extérieurs, de la surveillance des installations techniques, des petites réparations d'installations diverses dans les classes et espaces Direction/enseignants, de la réception des entreprises extérieures, des constatations de dégâts d'élèves avec leurs enseignants. Il fait un rapport hebdomadaire de l'état des bâtiments avec la secrétaire générale pour le maintien de leur bon fonctionnement.

M. SCHMID occupe l'appartement de fonction au 1^{er} étage du collège « L'Oujon » avec sa femme et son fils. Sa présence dans le bâtiment permet une meilleure sécurité contre les déprédations et infractions, ainsi qu'un contact direct avec les sociétés locales qui utilisent les salles en soirée.

Le CODIR remercie ici M. SCHMID pour son travail et ses compétences techniques très professionnelles qui permettent une excellente gestion de l'entretien des bâtiments de Genolier.

3.1 COLLÈGE L'OUJON (COMPTE 3500)

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, **une médiathèque**, ainsi qu'un économat et un stockage du bois.

On y trouve également le secrétariat de l'établissement scolaires, les bureaux de Direction et les salles des maîtres. Au sous-sol, la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires. Ci-contre, la médiathèque qui est très appréciée des enseignants et des élèves.



Figure 7 : Collège L'Oujon - la médiathèque

TRAVAUX 2018

- **Salle 107- sciences** : changement des néons par des lumières LED;
- **Salle 108 – travaux manuels bois** : décapage, vernissage du parquet ;
- **Salle 108 - travaux manuels bois** : montage d'étagères extérieures en métal pour le stockage du bois ;
- **Salle 105 - musique** : réparation du parquet ;
- **Salle 215 - sciences** : curage de l'écoulement du lavabo (*continuellement bouché*) ;
- **Economat 1^{er} sous-sol** : réparation des conduites d'eau chaude et froide ;
- **Bureau du Directeur** : changement d'un store défectueux ;
- **Porte d'entrée principale** : installation d'un moteur électrique (*élève en fauteuil roulant*) ;
- **Ascenseur** : installation d'une serrure à clé individuelle (*élève en fauteuil roulant ou avec des cannes*) ;
- **Chauffage** : changement du régulateur de la sous-station ;
- **Chauffage** : changement de la pompe de circulation du chauffage de la salle de gymnastique ;
- **Extérieur** : pose de grilles anti-effraction sur les fenêtres du vestiaire des maîtres ;
- **Extérieur** : pose d'un spot avec détecteur de mouvement à l'angle du bâtiment côté terrains ;
- **Préau** : installation d'une conduite d'eau extérieure pour l'entretien ;
- **Appartement intendant-concierge** : changement du store déchiré suite à la tempête ;
- **Appartement intendant-concierge** : changement du lave-vaisselle (*ancien modèle irrécupérable*).

De nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge, telles que travaux de peinture, réparations de divers mobiliers dans les classes, etc.



Figure 8 : salle de sciences



Figure 9 : salle de TMA - bois



Figure 10 : fenêtres vestiaire des maîtres

3.2. COLLÈGE LE CORDEX (COMPTE 3502)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dit « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est également accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.

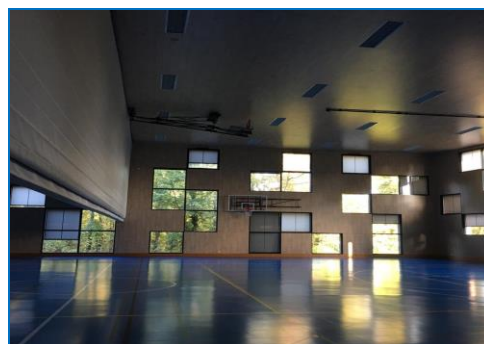


Figure 11 : Collège « Le Cordex » salle de gym double

TRAVAUX 2018

- **Vestiaires et douche Filles** : réfection des peintures de plafond ;
- **Stores** : changement des moteurs électriques et allègement des barres de soutien ;
- **Vitres collèges et passerelle** : nettoyages extérieurs avec nacelle ;
- **Salle 207-208-209 et 305-306** : décapage et nouveau vernissage des sols en linoléum ;
- **Passerelle** : pose d'un revêtement antiglisse ;
- **Hall 1^{er} sous-sol** : pose de panneaux phoniques sur le plafond.

De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant.

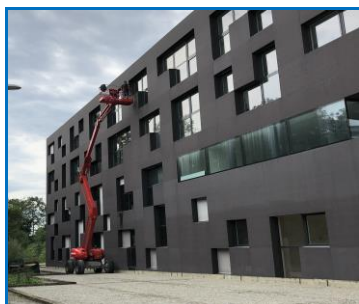


Figure 12 : Collège Le Cordex
Nettoyage des vitres

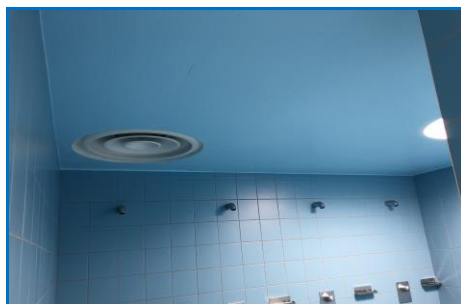


Figure 13 : Collège Le Cordex
Douches des filles repeintes



Figure 14 : Collège Le Cordex
Salle de classe-sol linoléum refait

3.3. COLLÈGE LE MONTANT (COMPTE 3503)

Ce collège, construit en 1912, accueille deux salles de classes spéciales « activités manuelles », ainsi que la cuisine pour les cours d'économie ménagère.

L'AISGE y a installé son secrétariat général et aménagé une salle pour ses réunions mensuelles du Codir ou ponctuelles pour recevoir le personnel, les commissions du CI ou les fournisseurs

L'AISGE loue ce collège à la commune de Genolier, elle est donc locataire ; les frais payés sont ceux d'entretien et réparations nécessaires au bon fonctionnement des classes et du secrétariat général qui s'y trouvent.

Les locaux sont répartis comme suit :

- A l'entresol : une cuisine pour les cours aux élèves
- Au rez-de-chaussée : une salle d'ACT (Activités créatrices sur tissus) et une salle de réunion pour le « coaching des maîtres » ;
- Au 1^{er} étage : une salle d'ACM (Activités créatrices manuelles) de modelage, le secrétariat général de l'AISGE, ainsi que la salle de réunion du CODIR.

TRAVAUX 2018

- Cuisine : changement de toutes les robinetteries usagées.

Les réparations concernant le bâtiment en lui-même ont été effectuées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire.



Figure 15 : Salle d'économie ménagère



Figure 16 : Salle d'activités créatrices sur tissus



Figure 17 : Salle d'activités créatrices manuelles - modelages

3.4. SALLE COMMUNALE LE GOSSAN

La salle communale, propriété de la Commune de Genolier, est louée par l'AISGE ; elle accueille chaque jour dans sa partie « Foyer », les 300-350 élèves qui viennent manger à la cantine scolaire, sauf le mercredi midi.

Cette salle est également utilisée lors des séances du Conseil intercommunal AISGE, en tournus avec les salles communales des quatre autres communes membres.

3.5. MOBILIER SCOLAIRE

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires. Les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex sont les propriétés des communes qui facturent un loyer annuel à l'AISGE pour chaque bâtiment.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit un montant chaque année, dans chaque catégorie soit, P1, P2 et secondaire. En cas de casse avérée et constatée par la Direction scolaire et l'AISGE, d'une négligence ou mauvaise

intention d'un élève, les frais de réparation sont facturés aux parents, selon les articles 115 et 137 de la LEO (*Loi sur l'enseignement obligatoire*)⁹ et l'art 101 de son *règlement d'application*¹⁰.

3.6. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE BÂTIMENTS ET TERRAINS

Rénovations et améliorations sont les deux mots qui résument les activités de cette année.

Rénovations pour le bâtiment de L'Oujon qui prend de l'âge (34 ans pour la première aile et 19 ans pour la deuxième). Une première phase de réparation des parquets, de renouvellement des sols, de remplacement de stores et le passage à la technologie LED des luminaires ont été effectués. Cette campagne continuera l'année prochaine en ciblant les éléments « fatigués » qui nécessitent impérativement d'être changés. De plus quelques pièces du système de distribution du chauffage ont dû être remplacées.

Amélioration dans le bâtiment du Cordex où des panneaux phoniques ont été posés dans le hall d'entrée afin de limiter fortement les nuisances sonores pour les classes avoisinantes. Le béton étant un très bon vecteur sonore de l'enthousiasme des élèves ...

A noter que de nombreux entretiens courants sont effectués directement par notre intendant et qu'il veille également à la bonne exécution des travaux des entreprises externes.

Enfin, la gestion de l'utilisation des salles de sport par les sociétés locales a été reprise par le secrétariat de l'AISGE afin de répondre au plus vite aux demandes des utilisateurs et utilisatrices.

*Scott ADAMS, membre du Codir en charge du dicastère « Bâtiments et terrains »
et municipal à Givrins*

⁹ Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02?key=1550493784638&id=1444413b-d078-412a-8edc-b8e277fc2daa>

¹⁰ Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02.1?key=1550493847536&id=8e9502b1-5958-481c-91e9-f2a985e1c49c>

4. FORMATION – JEUNESSE

4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RÉPARTITION

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du [règlement du conseil d'établissement de l'AISGE¹¹](#) comme suit :

- cinq représentants des communes AISGE (*municipaux des écoles désignés par le Codir*) ; la durée de leur mandat est de 5 ans, renouvelable (législature complète) ;
- cinq parents d'élèves (*élus par l'ensemble des parents d'élèves*) ; la durée de leur mandat est de 2 ½ ans, renouvelable une fois au maximum ;
- cinq représentants professionnels actifs (*par ex. sports, paroisses, loisirs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes*), la durée de leur mandat est de 2 ½ ans, renouvelable ;
- cinq représentants de l'EPSGE (*école – Direction, secrétariat, enseignants*), ils sont désignés selon les modalités fixées par le département.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement de l'EPSGE-AISGE s'est réuni le 6 juin et le 19 septembre 2018.

MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR QUART

Le fait marquant de 2018 a été l'organisation de nouvelles élections des représentants des parents le 6 juin, le mandat de 2 ½ étant échu. D'autres membres ayant quitté le CE, cette élection a également été l'occasion d'accueillir de nouveaux membres dans les autres quarts.

Représentants des communes

RAY Nicolas	Arzier-Le Muids
ROCHAT Odile	Trélex <i>Présidente du CE</i>
SAGE Florence	Genolier
SAMUEL Françoise	Saint-Cergue
ZELLWEGER Regula	Givrins

¹¹ Règlement du Conseil d'établissement

http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_rglement%20Conseil%20Etabl_2011.pdf

Représentants des parents

GENINI Roberta, maman d'élèves : 1 fille en 4P et 1 fille en 6P	Genolier
PATARIN Christophe, papa d'élèves : 1 fille en 2P et 1 fils en 7P	Arzier-Le Muids
FISHMAN Anne, maman d'élèves : 1 fille en 2P et une fille en 1P	Trélex
DE CHEZELLES Gilles, papa d'élèves : 1 fille en 3P et une fille en 9S	Trélex
MENEVEAU Carole, maman d'élèves : 1 fils en 7P	Arzier-Le Muids

Représentants des professionnels actifs (Société civile)

BRESSON Arnaud	Président de l' <i>APE</i> ¹²	Genolier
ZELLER Laura	travailleuse sociale <i>AVASAD</i> ¹³	Gland

Représentants de l'EPSGE – école

LAGGER Simon	Directeur	Genolier
KING Sylvie	secrétaire de direction	Genolier
ADAMS Virginie	enseignante primaire	Trélex
MOGGI Joëlle	enseignante secondaire	Genolier
BOUTERAON Julie	membre <i>PSPS</i> ¹⁴	Genolier

MEMBRES DU BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2018

ROCHAT Odile	Présidente	Membre du CODIR
DE CHEZELLES Gilles	Vice-président	Parent d'élèves
FISHMAN Anne	Secrétaire	Parent d'élèves
MENEVEAU Carole	1 ^{ère} scrutatrice	Parent d'élèves
PATARIN Christophe	2 ^e scrutateur	Parent d'élèves

4.2. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Regula ZELLWEGER ayant émis le souhait de quitter la présidence du Conseil d'établissement après 5 ans, le CODIR m'a désignée pour reprendre ce poste. Le changement de présidence a été officialisé le 6 juin 2018. Nous tenons ici à remercier vivement Mme ZELLWEGER pour son engagement.

Le renouvellement du quart parents a suscité un vif intérêt puisque 8 personnes se sont annoncées pour participer à cette élection et qu'il y aura fallu pas moins de 3 tours pour les départager.

Sous l'impulsion des communes de Prangins et Nyon, un forum des Conseils d'établissement est organisé 2 fois par année, regroupant les établissements de la Côte afin de permettre aux différents acteurs impliqués

¹² APE – Association des parents d'élèves de Genolier, Begnins et environs : <http://www.ape-esge.ch/>

¹³ AVASAD – Association vaudoise d'aide et de soins à domicile : http://www.avasad.ch/jcms/m_7371/fr/accueil

¹⁴ PSPS – Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/>

de partager les expériences et actions menées. Les échanges y sont très intéressants et amènent une vue dynamique de ce qui peut être mis en place.

Un des projets en cours est d'intégrer une représentation des élèves au sein du Conseil d'Établissement. Cette demande émane du canton et devrait être mise en place en 2019.

Odile ROCHAT, membre du Codir Présidente du Conseil d'établissement et municipale à Trélex



Figure 18 : image tirée de <https://www.google.ch/search=assemblée+générale>

4.3. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P1/GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Les élèves P1 du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes.

GIVRINS

Collège Les Grands Records 4 classes 1P à 4P

TRELEX

Collège Les Marmouzets 4 classes 1P-4P

Collège La Farandole 6 classes 3P-6P

Effectif au 31.12.2018 : Elèves de Genolier 119 ; de Givrins 62 et de Trélex 75 = 256

4.4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P2/ARZIER-LE MUIDS-SAINT-CERGUE

Les élèves du cycle primaire P2 (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. Les élèves sont en classes dans chacune de leurs communes de domicile.

ARZIER-LE MUIDS

Collège CCS Centre communal et scolaire 9 classes 1P-6P

SAINT-CERGUE

Collège Jean-Jacques Rousseau 4 classes 1P-4P

Collège Basse Ruche 3 classes 3P-5P-6P

Bâtiment Le Vallon 1 classe 4P

Effectifs au 31.12.2018 : Elèves d'Arzier-Le Muids 167 et de Saint-Cergue 139 = 306.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PRIMAIRES

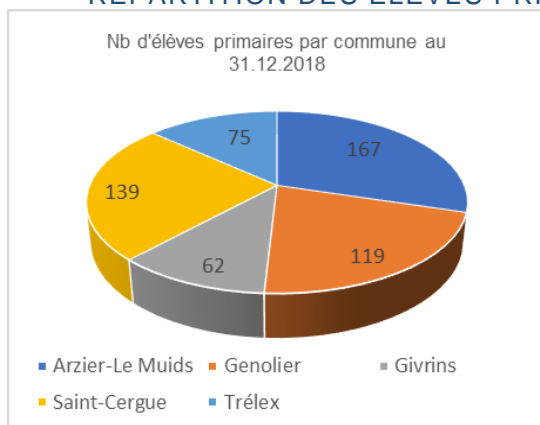


Figure 19 : statistique des élèves primaires

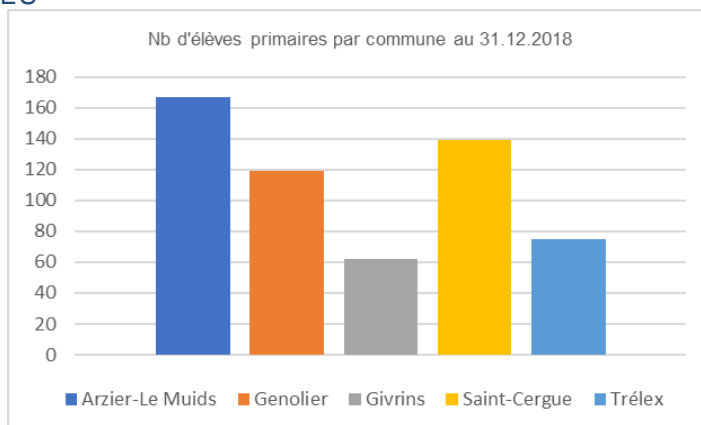


Figure 20 : statistique des élèves primaires

4.5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les élèves des cycles primaires (7P-8P) et secondaires (9P-11P) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. Les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires car ils fréquentent les collèges de Genolier avec les élèves secondaires.

GENOLIER

Collège L'Oujon	13 classes	7P-11S
Collège Le Cordex	17 classes	9S-11S

GENOLIER

Collège Le Montant	1 classe ACT
classes spéciales	1 classe ACM
	1 cuisine

Effectifs au 31.12.2018 : Habitants **d'Arzier-Le Muids 169**, **de Genolier 108**, **de Givrins 60**, **de Saint-Cergue 104** et **de Trélex 72** = **513**.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES SECONDAIRES

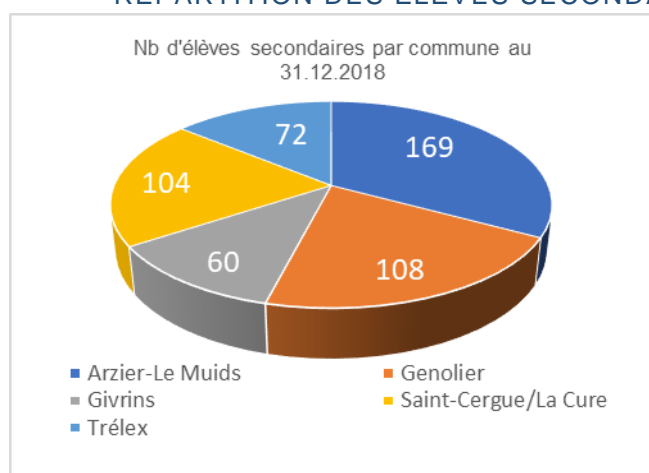


Figure 21 : statistiques des élèves secondaires

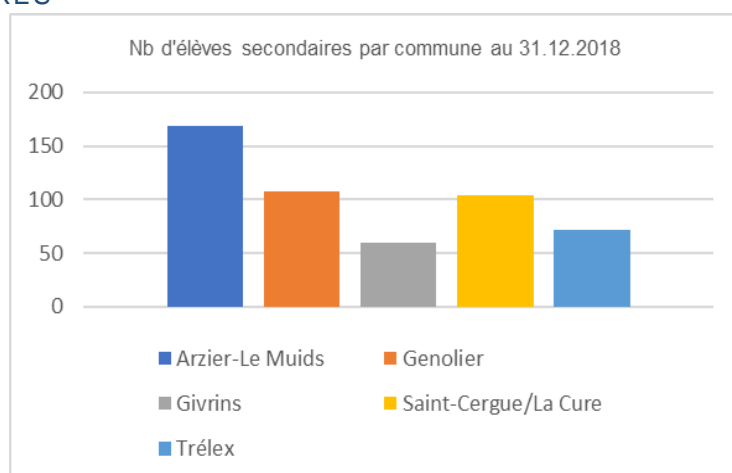


Figure 22 : statistique des élèves secondaires

4.6. LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

L'année 2018 a vu se poursuivre plusieurs dossiers d'importance pour l'EPSGE, à commencer par la construction du bâtiment scolaire sur la commune de Saint-Cergue. Le projet et le chantier ont été conduits avec professionnalisme et une réelle volonté de la part de la commune et de l'architecte d'être à l'écoute des utilisateurs. Il s'en est suivie une excellente coopération qui produira un bâtiment scolaire moderne, fonctionnel et offrant les justes conditions d'apprentissages pour nos élèves. Cela permettra de regrouper tous les élèves de Saint-Cergue sur un seul et même site d'enseignement en facilitant l'accès aux salles d'éducation physique et de rythmique. Nous nous réjouissons d'investir le bâtiment durant l'été 2019 et surtout nous sommes impatients d'accueillir nos élèves dans ces nouveaux locaux.

La commune d'Arzier-Le Muids a déployé toute l'énergie nécessaire pour faire avancer un projet ambitieux de construction scolaire dans le village du Muids. Après le travail indispensable d'information, de discussion et de débat, le projet avance au rythme des séances et optimisations utiles à ce bâtiment qui viendra à terme soulager la congestion des locaux scolaires de la commune de Genolier et des autres villages de notre bassin de recrutement.

La révolution numérique que connaît notre société n'épargne pas l'école qui doit, elle aussi, prendre ce virage. Depuis plusieurs années maintenant, l'EPSGE, dans une collaboration étroite avec l'AISGE et la DGEO, s'efforce de déterminer quels seraient les moyens les plus adaptés aux besoins d'un enseignement moderne qui puisse permettre à nos élèves de bénéficier d'outils de travail propres au XXI^e siècle sans pour autant céder au "tout numérique". Il s'agit par là de veiller à préparer nos élèves aux réalités qu'ils rencontreront plus tard tout en maintenant le caractère humaniste et culturel de l'enseignement. Force est de constater que l'EPSGE a pris un retard relatif par rapport à la position qui était la sienne il y a déjà douze ans lors de l'équipement des classes de 9^e à 11^e année avec des tableaux de bord interactifs. Actuellement, les classes de 7^e et 8^e ne disposent pas de moyen de projection fonctionnel, ce qui préterite l'enseignement, notamment au vu du nombre de supports pédagogiques qui sont désormais numériques.

Un chantier reste encore ouvert, chantier qui tourne autour de l'encadrement des élèves lors de la pause de midi. Ne disposant d'aucun lieu encadré pour se retrouver entre eux sur cette plage horaire, beaucoup de nos élèves déambulent alentours sans surveillance et quittent l'aire scolaire. Cela induit parfois des nuisances ou des déprédations qui inquiètent. Une réflexion doit être menée de concert avec l'AISGE pour parvenir à apporter des solutions raisonnables financièrement et efficaces sécuritairement parlant.

En conclusion, les nombreux dossiers traités de concert entre l'EPSGE et l'AISGE témoignent de la forte volonté de chacun de faire de l'école un lieu de qualité et propice à une solide formation des enfants des cinq communes regroupées en association scolaire. Si aujourd'hui des défis subsistent encore, les dossiers conduits conjointement jusqu'ici nous laissent présager des réussites futures. Qu'un grand merci soit adressé aux autorités politiques tant pour la confiance que pour la richesse des échanges et l'efficacité de la collaboration.

Simon LAGGER, Directeur de l'EPSGE

5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves se rendent à pied à l'école lorsque leur collège se trouve dans leur commune de domicile ; des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune. L'organisation des transports est régie par le *Règlement cantonal sur les transports scolaires*¹⁵.

L'AISGE a organisé ses transports scolaires avec le train NStCM, ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire privée.

5.1. TRAIN NTSCM – ACCOMPAGNATEURS PÉDITRAIN

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves. Quatre lignes de Péditrain sont en place entre La Cure et Trélex.



Figure 23 : image tirée de <https://pedibus.ch/wp-content/uploads/2018/09/panneaux-d%C3%A9finitifs.pdf>

PÉDITRAIN P1

SUS-CHATEL	GENOLIER	GIVRINS	TRELEX
------------	----------	---------	--------

Les élèves primaires qui habitent Genolier vont en classe à Givrins ou à Trélex. Une partie de ces élèves se rendent à l'école par le train NStCM et sont encadrés quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par deux adultes, accompagnateurs Péditrain, engagés par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnateurs différents se répartissent les trajets de la semaine pour 77 élèves inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train depuis la gare de Sus-Châtel (à Genolier) jusqu'à la gare de Trélex. Les élèves 1P-4P descendent à la gare de Givrins et sont accompagnés à pied par le concierge de l'école de la gare à l'école. Les élèves 5P-6P de Genolier, sont rejoints dans le train par ceux de Givrins. Les accompagnateurs les emmènent à pied de la gare de Trélex jusqu'aux collèges. De même en sens inverse à la fin des cours.

¹⁵ Règlement sur les transports scolaires :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolai_res.pdf

PÉDITRAIN P2-1

LE MUIDS

ARZIER

Les élèves qui habitent Le Muids vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnant Péditrain, engagé par l'AISGE. Sur ce trajet, cinq accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine pour 24 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu'à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu'au collège. De même en sens inverse à la fin des cours.

PÉDITRAIN P2-2

SAINT-CERGUE

LA CHEVRERIE

ARZIER

Les élèves primaires qui habitent à La Chèvrerie vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnateur Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnateurs différents se répartissent les trajets de la semaine, pour 2 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu'au collège. De même en sens inverse à la fin des cours.

PÉDITRAIN P2-3

LA CURE

LES PRALIES

LES CHESEAUX

ST-CERGUE

Les élèves primaires qui habitent à La Cure, Les Pralies et Les Cheseaux-Dessus vont en classe à Saint-Cergue. Ils sont encadrés, deux fois par jour (tous les enfants mangent à la cantine car la pause de midi est trop courte pour rentrer en train chez eux) par une adulte, accompagnatrice Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, une seule accompagnatrice assure tous les trajets de la semaine, pour 13 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à St-Cergue, puis à pied jusqu'aux collèges. De même en sens inverse à la fin des cours.

5.2. LE MOT DE LA SYNDIQUE D'ARZIER-LE MUIDS – PÉDITRAIN P2-1

Péditrain Le Muids-Arzier :

Ce péditrain relie vingt fois par semaine le centre du village de Le Muids à l'école d'Arzier et vice-versa.

Son utilité est plus que démontrée quand on sait qu'il y a parfois jusqu'à 15 enfants sur ce trajet, que ce soit le matin, à midi ou en début et fin d'après-midi.

Comme chaque année nous avons eu quelques soucis avec certains enfants qui ont dû être suspendus, pour garantir la sécurité de tous, mais les 5 accompagnants qui se partagent ce trajet restent malgré tout positifs.

Péditrain La Chèvrerie-Arzier :

Bien qu'il soit actuellement moins fréquenté, seuls 2 élèves l'utilisent, pour 4 accompagnants qui se répartissent les trajets, il est néanmoins nécessaire en raison des différences d'horaires et de la dangerosité du trajet qui nécessite la traversée d'une route cantonale.

*Louise SCHWEIZER, membre du Codir en charge des transports d'Arzier-Le Muids
et Syndique d'Arzier-Le Muids*

5.2. BUS SCOLAIRE

Les transports sont assurés par Hubert et Nathalie GREMLICH qui sont aux volants des bus scolaires. Ces transports concernent les élèves primaires qui se rendent de Genolier à Givrins ou à Trélex et les élèves secondaires qui viennent de Trélex et Givrins aux collèges de Genolier.

Les bus scolaires assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également les courses spéciales, telles que le déplacement des élèves primaires de Givrins à la salle de gymnastique de Genolier ou Trélex, les déplacements des élèves secondaires à la piscine de Bassins. Tous ces trajets représentent dix courses journalières et vingt-deux courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus. M. et Mme GREMLICH conduisent, mais assurent également la surveillance, pas toujours aisée, des élèves sur la durée du parcours.

5.3. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE TRANSPORTS

L'organisation des transports scolaires est complexe avec l'augmentation du nombre d'élèves à accompagner chaque jour sur le chemin de l'école. En 2018, plus de 600 élèves ont pris chaque jour en le train ou le bus ; plus de 150 élèves ont bénéficié d'un accompagnement « Péditrain » et environ 150 élèves du bus scolaire. La plus grande difficulté réside à assurer la sécurité sur le quai de la gare de Genolier, où plus de 250 élèves prennent le train le mercredi à midi. Le Codir AISGE, pour ce faire, a engagé un agent de protection et a eu de nombreux contacts avec les responsables du NStCM. Un travail d'information a également été largement diffusé par la Direction scolaire dans les classes de ces élèves.

Si le transport ferroviaire est écologiquement responsable, il nécessite une attention particulière quant à la sécurité des élèves et nécessite la mise en place d'une étroite collaboration entre l'AISGE, l'ESPGE et le Nyon-St-Cergue. Un grand merci à l'ensemble des partenaires qui œuvrent pour le bon fonctionnement de ce dicastère.

*Odile ROCHAT, membre Codir en charge du dicastère « Transports »
et municipale à Trélex*

6. CANTINES SCOLAIRES

L'AISGE organise l'accueil des élèves primaires et secondaires pour les repas de midi, tous les jours, sauf le mercredi, durant toute l'année et dans quatre cantines scolaires, les élèves primaires à Givrins, Trélex et St-Cergue et les élèves secondaires à Genolier.

Le prix journalier des cantines primaires comprend le repas et la garde de l'élève. Les surveillantes organisent des activités après le repas, soit à l'extérieur lorsque le temps le permet, soit à l'intérieur s'il pleut.

A la cantine secondaire de Genolier, les repas sont préparés sur place, le prix journalier ne comprend que le repas. Les élèves sont libres de leurs mouvements durant la pause de midi. Ils ont à leur disposition la médiathèque s'ils ne désirent pas rester à l'extérieur.

Les cantines AISGE ont le label « Fourchette verte » qui garantit la qualité et l'équilibre des menus servis aux élèves. Cette politique d'équilibre alimentaire est imposée par le Codir AISGE, y sont donc bannis toutes les boissons sucrées et les aliments gras.

Pour la rentrée d'août 2018, les inscriptions aux cantines primaires ont été gérées conjointement entre le secrétariat de l'Accueil de jour et le secrétariat général. Précédemment, les inscriptions étaient assurées par les deux responsables de site, à Trélex et St-Cergue. Le nombre croissant d'enfants principalement inscrits en UAPE a contraint le CODIR de réorganiser cette partie administrative.

6.1. CANTINES PRIMAIRES P1/TRÉLEX

La cantine est gérée par l'AISGE. Mme Giuseppina BILARDO, responsable de l'organisation des cantines P1, commande chaque semaine les repas et est en charge du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle doit s'assurer entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire. A Trélex, 82 enfants sont inscrits et répartis en trois lieux distincts.

Pour le bien-être des élèves et des surveillantes, l'AISGE a décidé de séparer les enfants par tranches d'âge, afin que les surveillantes puissent porter toute leur attention au bon déroulement des repas des élèves.

A Trélex, ce sont donc 6 surveillantes (5 auxiliaires et 1 éducatrice) qui assurent l'accueil quotidien des élèves.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CANTINE À TRÉLEX

Collège Les Marmouzets	élèves 3P-4P	nb d'inscrits : 27	2 auxiliaires
Bâtiment de l'Enfance	élèves 1P-2P	nb d'inscrits : 12	1 éducatrice
Bâtiment de l'Enfance	élèves 5P-6P	nb d'inscrits : 43	3 auxiliaires

6.2. CANTINES PRIMAIRES P1/GIVRINS

La cantine est gérée par l'AISGE. Mme Giuseppina BILARDO, responsable de l'organisation des cantines P1, commande chaque semaine les repas et est en charge du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle doit s'assurer entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire. A Givrins, 44 enfants sont inscrits et répartis en deux lieux distincts.

Pour le bien-être des élèves et des surveillantes, l'AISGE a décidé de séparer les enfants par tranches d'âge, afin que les surveillantes puissent porter toute leur attention au bon déroulement des repas des élèves.

A Givrins, ce sont 4 surveillantes (auxiliaires) qui assurent l'accueil quotidien des élèves.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CANTINE À GIVRINS

Collège Les Grands Records	élèves 1P-2P	nb d'inscrits : 20	2 auxiliaires
Salle des sociétés	élèves 3P-4P	nb d'inscrits : 24	2 auxiliaires

6.3. CANTINE PRIMAIRE P2/SAINT-CERGUE

La cantine est gérée par l'AISGE. Mme Nathalie CARCO, responsable de l'organisation, commande chaque semaine les repas et s'assure du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle s'assure entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire.

Une difficulté supplémentaire existe à Saint-Cergue par l'éloignement du collège de « Basse Ruche » où se trouvent les élèves de 5P-6P. Ce trajet nécessite la présence d'une accompagnatrice entre l'école et la cantine qui est assurée par l'une des surveillantes de cantine. En août s'est ajoutée une classe dans le bâtiment du Vallon, ce qui fait un troisième lieu où prendre en charge les enfants. Par contre, tous les enfants mangent dans un seul endroit.

A Saint-Cergue, 56 enfants sont inscrits ; ils sont accompagnés et accueillis par quatre surveillantes (auxiliaires).

RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA CANTINE PAR ÉCOLE

Le Vallon	élèves 4P	Nb d'inscrits : 9
Basse-Ruche	élèves 3-5-6P	Nb d'inscrits : 15
Jean-Jacques Rousseau	élèves 1-2-3-4P	Nb d'inscrits : 32

6.4. CANTINE SECONDAIRE/GENOLIER

La cantine est gérée par l'AISGE. Les repas « fait maison » sont très appréciés des élèves et la fréquentation a augmenté de manière significative et c'est une moyenne de 280 élèves qui viennent régulièrement manger à la cantine.

Pour les élèves qui ne désirent pas consommer les menus proposés, l'AISGE a mis à disposition cinq fours à micro-ondes. Les élèves qui pique-niquent sont également accueillis au réfectoire.

Les élèves sont encadrés par du personnel AISGE. A Genolier, trois surveillantes s'assurent, dès l'arrivée des élèves à la cantine, du bon déroulement de la distribution des repas, mais également du bon comportement des élèves vis-à-vis de leurs camarades et de la nourriture qu'ils ont reçue. Elles vérifient également que chaque élève mette bien son plateau sur les chariots de service avant son départ.

6.5. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE CANTINES

Les cantines scolaires de l'AISGE fonctionnent à l'entière satisfaction des parents qui sont de plus en plus nombreux à profiter de cette offre d'accueil de midi. Les places sont rapidement remplies et le Codir s'efforce de trouver davantage de disponibilités tout en gardant une qualité de vie ainsi que de travail exceptionnelle.

La démarche principale du Codir depuis la rentrée d'août a été l'étude approfondie du transfert des cantines actuelles à de l'UAPE¹⁶. Ce très grand changement interviendra à la rentrée d'août 2019. Cette année, les inscriptions aux cantines ont déjà été gérées conjointement entre les deux secrétariats (général et accueil de jour).

Nous tenons à remercier tous les membres du personnel pour leur investissement sans faille, ainsi qu'à Monsieur BESNARD et son équipe qui régaleront les papilles de nos élèves.

*Regula ZELLWEGER, membre Codir en charge du dicastère « Cantines »
et municipale à Givrins*

¹⁶ UAPE – Unité d'Accueil de la Petite Enfance

7. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

ACCUEIL DE JOUR ET CANTINES SCOLAIRES

L'accueil de jour permet la conciliation entre la vie familiale et professionnelle des parents domiciliés dans nos communes. Il est régi par la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

Pour rappel, L'AISGE offre 7 structures d'accueil :

"Graines de Marmots" à Trélex	1 accueil préscolaire 1 parascolaire
"La Cour des Copons" à Givrins	1 accueil parascolaire
"Les Petits Ecureuils" à St-Cergue	1 accueil préscolaire 1 parascolaire
"Le Relais des Mômes" à Arzier	1 accueil préscolaire 1 parascolaire



Près de 300 familles
bénéficient des services des
structures d'accueil AISGE



Les nurseries/garderies affichent complet et manquent cruellement de places pour accueillir de nouveaux bébés alors que nos communes enregistrent l'arrivée de nombreuses jeunes familles. Notre défi est donc la création de places permettant de répondre aux besoins de notre population.

HEURES D'ACCUEIL

A titre indicatif, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif du nombre d'heures d'accueil enregistré sur chaque site :

Heures d'accueil	Heures 2016	Heures 2017	Heures 2018	Index 17-18
RDM Arzier-Le Muids NU/GA	43770.00	48291.00	52769.50	1.09
RDM Arzier-Le Muids UAPE	56572.00	57495.40	50248.00	0.87
GDM Trélex NU/GA	46794.00	48465.30	49766.20	1.03
GDM Trélex UAPE	27081.00	36777.60	36938.20	1.00
LPE St-Cergue NU/GA	44460.00	49194.60	46612.80	0.95
LPE St-Cergue UAPE	21520.00	25734.10	26118.20	1.01
CDC Givrins UAPE	13534.00	15920.80	17788.90	1.12
Total	253731.00	281878.80	280241.80	

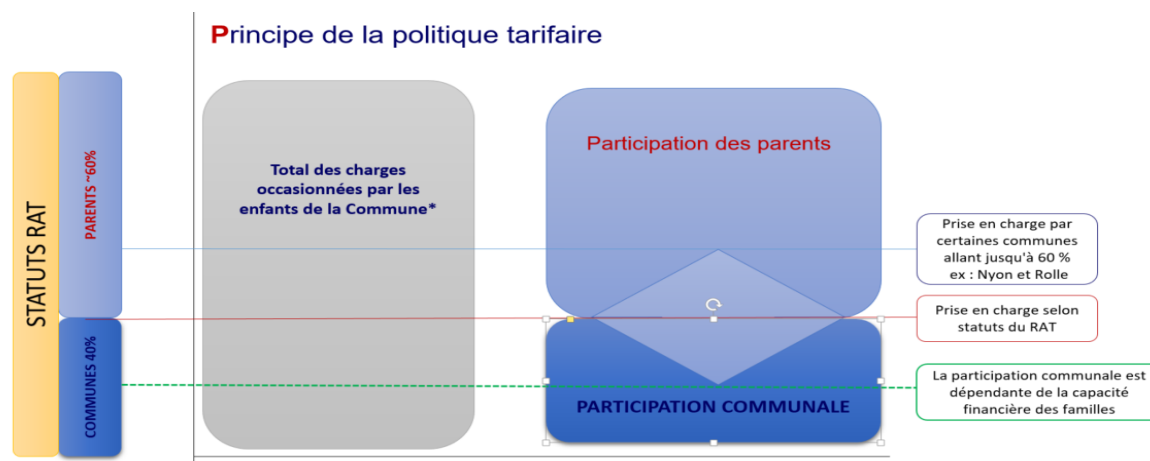
LE PERSONNEL

Mesdames MAYER, GIGER et GABUS assurent la direction des structures d'accueil AISGE qui comptent 63 collaboratrices et collaborateurs. Elles sont soutenues sur le terrain par des responsables de site qui sont en lien direct avec les enfants et les parents et qui coordonnent les activités des équipes.

- Madame Nathalie MAYER est en charge du secteur administratif, RH, comptable et intendance.
- Madame Fabienne GIGER est en charge des UAPes ainsi que des projets de développement en lien avec ce secteur.
- Madame Magali GABUS a repris la direction des nurseries/garderies le 1^{er} juillet 2018 en remplacement de Madame DUBOZ. En plus de la gestion opérationnelle des structures préscolaires, elle assure l'accompagnement du personnel de cantine au vu de la reprise du temps de midi par les UAPes. Elle est également en charge du suivi des projets de développement en lien avec ce secteur.

LE FINANCEMENT

Le financement des structures d'accueil de jour est assuré par la pension que payent les parents ainsi que par le subventionnement communal.



Source : Réseau d'Accueil des Toblerones

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) a subventionné en 2018 le personnel pédagogique à hauteur de 27 %. Les ressources financières de la FAJE sont assurées comme suit :

- ↳ 52 % Subvention cantonale
- ↳ 36 % Contribution des employeurs
- ↳ 6 % Contribution-socle des communes
- ↳ 4 % Fonds d'aide à l'enfance
- ↳ 2 % Loterie Romande

Source : StartVD Enquête sur l'accueil de jour des enfants

A ce jour, les UAPes accueillent les enfants le matin avant l'école ainsi que les après-midis après l'école et sans école. Le temps de midi se passe en cantine scolaire à l'exception de la structure d'Arzier-Le Muids qui offre un accueil pour cette période au sein de son UAPE.

Durant les vacances scolaires, un centre aéré est organisé de manière à offrir une possibilité de garde aux parents ne bénéficiant pas de l'appui de leur famille. Les enfants des 5 villages se retrouvent à Trélex et sont encadrés par les éducateurs de la structure d'Arzier-Le Muids. Cette mise en commun des ressources a pour but de limiter les coûts et permet un rapprochement entre les enfants des 5 communes. Le site de Trélex est particulièrement bien adapté, notamment grâce aux zones de sport et de jeu qui sont à proximité.

CANTINES AVEC L'UAPE EN 2019

Dès la rentrée scolaire d'août 2019-2020, le Comité de Direction de l'AISGE a décidé d'intégrer la tranche de midi aux UAPEs Graines de Marmots, Cour des Copons et Petits Ecureuils.

Les écoliers concernés par cette période seront pris en charge dans le cadre des UAPEs, avec du personnel qualifié, dans un contexte pédagogique préétabli et dans le respect des conditions édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE). L'ensemble du personnel des cantines se verra proposer un emploi au sein de l'AISGE.

Cela signifie plusieurs modifications au niveau administratif et financier, soit principalement :

- Simplification des inscriptions : une inscription unique pour toutes les périodes d'accueil
- Simplification de la facturation : une seule facture mensuelle
- Gestion de l'ensemble du personnel par la direction de l'accueil de jour
- Tarification unifiée : la facture est établie sur la base de la politique tarifaire du Réseau d'accueil
- des Toblerones auxquels nos communes sont rattachées
- Subvention FAJE de 30 % sur la masse salariale pédagogique

REPAS SERVIS EN CANTINES EN 2018

	Semaine	Année	
St-Cergue	146 repas	5'548 repas	4 surveillantes sur 1 site (1P-6P), élèves à aller chercher sur 3 sites
Givrins	133 repas	5'054 repas	4 surveillantes sur deux sites (1P-2P école et 3P-4P salle société)
Trélex	213 repas	8'094 repas	5 surveillantes et 1 éducatrice sur 3 lieux (1P-2P rez et 5P-6P 1 ^{er} étage, Bât. Enfance, 3P-4P Marmouzets)

7.1. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ACCUEIL DE JOUR

Le secteur de l'accueil de jour est en constante augmentation comme le démontre le tableau du nombre d'heures d'accueil par site.

De même, les crèches-garderies sont pleines et le défi des années futures sera sans nul doute de pouvoir continuer à répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter. Un grand merci aux équipes éducatives et sa direction pour leur travail précieux.

*Odile ROCHAT, membre Codir en charge du dicastère « Accueil de la petite enfance »
et municipale de Trélex*

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – CONCLUSION

8.1. LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Cette année 2018 a été, une fois encore, une année remplie d'événements divers et variés transformant la secrétaire générale en un « couteau suisse avec beaucoup d'atouts cachés dans ses manches » !

Durant le premier trimestre de l'année, le travail principal est fixé sur le bouclage des comptes pour la boursière. Pour ma part, la rédaction du rapport de gestion, le calcul des loyers des bâtiments AISGE, ainsi que l'élaboration des nombreux tableaux de répartition des coûts des communes, ont été mes tâches principales. Sont venus s'y ajouter, le préavis de modification des statuts et diverses séances pour donner réponse à une motion déposée au Conseil intercommunal.

Un conseil intercommunal extraordinaire a été convoqué pour la présentation du préavis d'intention d'achat du complexe scolaire de Le Muids et la réponse à la motion ; ce préavis très important pour le futur de l'AISGE et particulièrement pour les élèves de nos cinq communes, a nécessité de nombreuses réunions de préparation et de présentation aux commissions.

D'autre part, de nombreuses séances ont eu lieu pour l'organisation du futur transfert des cantines, actuellement gérées par le Codir AISGE de manière « communale », vers un accueil de midi en UAPE, pour une mise en conformité avec la LAJE (*Loi sur l'Accueil de jour des enfants*)¹⁷ et son *règlement d'application*¹⁸. J'ai fourni au bureau « Accueil de jour » toutes les informations sur le fonctionnement de l'ensemble de nos cantines, à savoir 6 lieux d'accueil différents avec 16 surveillantes en début d'année. Mais, c'est sur le terrain que j'ai consacré beaucoup de temps afin d'assurer un soutien attentif à nos surveillantes, sachant leur attachement et leur implication depuis de nombreuses années à l'organisation et surtout à l'accueil des élèves dans nos cantines. Le changement va être radical, tant pour le Codir AISGE, que pour ces collaboratrices. Dès août, j'ai eu l'aide précieuse et très professionnelle des deux directrices pédagogiques de l'Accueil de jour : Mme GIGER sur le plan organisationnel pour le futur et le maintien des postes de travail, autant que faire ce peu ; et Mme GABUS sur le terrain pour faire entrer progressivement la nouvelle approche pédagogique sur l'accueil de midi en UAPE. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

Au deuxième semestre, du côté du secrétariat et de la bourse, une grande nouvelle apprise un peu avant l'été, Mme PRADERVAND nous a annoncé qu'elle attendait son 3e enfant à naître en décembre. Cette nouvelle allait engendrer une grande joie, mais également la réorganisation du secrétariat en son

¹⁷ Loi sur l'Accueil de jour des enfants : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/211.22?key=1550477579056&id=bbf67d8e-8723-4407-bbbb-da190c3eb3b0>

¹⁸ Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/211.22.1?key=1550477732521&id=d7f3af96-7226-46df-a86b-c03608c085c5>

absence. Sa grossesse a nécessité de nombreux jours de repos ; j'ai alors, durant ces jours d'arrêt maladie, assuré le poste de secrétaire et celui de secrétaire générale d'août à fin novembre, au moment de l'engagement de Mme GONIN. Son arrivée m'a permis de reprendre un rythme plus habituel et c'est avec plaisir que nous collaborerons jusqu'au retour de Mme PRADERVAND en août 2019. Concernant la bourse, après une année 2017 de remise à niveau, 2018 a été chargée, mais par un travail normalement dédié à ce secteur.

Dans les bâtiments de Genolier, M. SCHMID est maintenant bien intégré dans son environnement. Il a d'excellents contacts avec le corps enseignant et la Direction et peut ainsi effectuer son travail de manière autonome. Lors de nos séances hebdomadaires, nous faisons le point et organisons les travaux de réparations et d'entretien des collèges, avec le soutien mensuel de notre membre du Codir en charge des bâtiments, M. ADAMS. La remise en conformité de nombreux éléments techniques est en cours pour la viabilité à long terme de nos bâtiments.

La dernière tâche dont j'aimerais vous faire part est l'organisation quotidienne des transports des élèves, tant par le train que par le bus. Si le bus ne pose aucun problème majeur, avec une excellente entente entre les chauffeurs, l'école et moi-même, il n'en est pas de même avec le train. Le grand nombre d'élèves qui sont inscrits aux accompagnements Péditrain est un souci de sécurité quotidien. Je suis, durant l'année, allée personnellement sur les trajets Le Muids-Arzier et Sus-Châtel-Trélex, et j'ai pu constater qu'il est parfois très compliqué de faire monter ou descendre des petits élèves 1P-2P de ces anciennes rames avec une marche très haute et tout cela en une à deux minutes maximum. Je me suis également rendue à plusieurs reprises sur le quai de Genolier le mercredi à midi où près de 250 élèves de secondaire désirent monter en même temps dans le train ! L'AISGE est en contact régulier avec les responsables de la sécurité afin de trouver le bon équilibre entre les passagers usuels et les élèves de nos villages, afin que tous trouvent une place pour voyager correctement. Le message est passé et nous avons maintenant deux responsables avec qui nous avons eu des contacts et des améliorations sont en cours.

En conclusion, je désire vous faire part de mon attachement à cet engagement au sein de l'AISGE, vous dire combien j'apprécie énormément ce travail très varié, pleins de surprises et riche en contacts humains, ; j'apprécie cette complicité acquise au fil des années avec l'ensemble des collaborateurs et certains enfants lors de mes visites en cantines. J'aimerais remercier ici chaleureusement les membres du Codir, particulièrement ceux qui me sont les plus proches et avec qui j'ai des contacts presque quotidiens, mais également tous ceux qui soutiennent politiquement notre association scolaire et le travail qui m'est confié.

Dominique ALTHAUS, *secrétaire générale*

8.2. CONCLUSION

Les membres du Codir souhaitent aux membres du Conseil intercommunal de trouver, dans le présent rapport de gestion, tous les renseignements utiles sur la vie de l'AISGE et ses nombreux intervenants durant cette année 2018. Ils les remercient d'avance pour leur lecture attentive de ces pages.

AU NOM DU CODIR AISGE :

La Présidente  La Secrétaire générale : 

Florence SAIGRE  Dominique ALTHAUS